

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC partage le constat et les préconisations contenus dans cet avis.

Cet avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école constitue une première étape indispensable pour l'amélioration de notre système éducatif. Il comporte de nombreuses avancées positives pour faciliter la réussite de tous les élèves :

- lutte contre l'échec scolaire précoce à travers la priorité donnée à l'école primaire ;
- investissement important pour le développement du numérique ;
- instauration d'un parcours d'orientation individualisé ;
- réinvestissement de l'État dans la formation initiale des personnels.

Ce dernier point est pour la CFE-CGC une des clés de la réforme.

Il s'agit, en effet, d'un enjeu majeur pour permettre l'évolution de notre système éducatif. Notre groupe soutient, à ce titre, la préconisation d'un pré-recrutement des futurs enseignants en fin de licence. Pendant les deux années de masters, l'étudiant pourra préparer son diplôme et bénéficier d'une véritable formation professionnelle.

Si la formation initiale et continue des enseignants est majeure pour réussir cette refondation, elle n'est pas suffisante. Il est fondamental d'associer et d'impliquer l'ensemble des acteurs, personnels du système éducatif, mais aussi parents d'élèves, associations et collectivités locales.

Nous souhaitons, par ailleurs, mettre l'accent sur certains points évoqués dans l'avis :

Pour la CFE-CGC, les choix d'orientation contraints, les difficultés de prise en charge précoce (dès le primaire) des élèves en difficulté et l'adaptation des méthodes pédagogiques aux besoins des élèves sont des éléments déterminants du décrochage scolaire. Nous souhaitons ainsi rappeler que l'innovation pédagogique et toutes les réformes qui devront être mises en œuvre doivent avoir pour objectif de permettre à chaque enfant de trouver sa place et de s'épanouir dans le système scolaire, de bénéficier de méthodes d'enseignement adaptées à ses besoins, et de pouvoir faire un choix d'orientation libre et éclairé.

Les apports des TIC en termes de pédagogie et de facilitation des apprentissages sont incontestables. La mise à disposition, dans tous les établissements et pour tous les élèves, d'un parc numérique suffisant et de qualité, sera essentielle. De plus, nous souhaitons vivement la création d'une plate-forme nationale qui regrouperait l'ensemble des ressources pédagogiques numériques, et serait accessible à chaque membre de la communauté éducative.

Pour finir, nous souhaitons rappeler que la refondation de l'école devra également reposer sur une meilleure reconnaissance de l'engagement des équipes éducatives, à travers, notamment, une rémunération à la hauteur de leur contribution au développement de notre société.

La CFE-CGC a voté cet avis.